

(Traduction non officielle)

Annonce du Conseil de l'Investissement

No. 8/2563

Exonération des droits d'importation sur les marchandises importées à des fins de recherche et développement

-----

Pour donner suite à l'Annonce du Conseil de l'Investissement No. 2/2557 du 3 décembre 2014 concernant les politiques et critères de promotion de l'Investissement,

En vertu de l'article 16, de l'article 18 et de l'article 30/1 de la loi sur la promotion de l'investissement, B.E. 2520 (1977), Le Conseil de l'Investissement a donc annulé l'annonce du Conseil de l'Investissement No. 1/2560 du 14 mars 2017 et a publié l'annonce suivante.

1. Le Conseil stipule que la personne promue a droits et privilèges d'exonération des droits d'importation sur les produits importés pour la recherche et le développement ainsi qu'aux tests connexes qui seront approuvés pendant 1 an à la fois, dont les marchandises importées seront exemptées de droits ne seront pas des machines ou des matières premières ni des matières essentielles qui peuvent être importées avec le privilège de l'exonération des droits d'importation sur les machines ou les matières premières et les matières essentielles. Toutefois, cela doit être conforme au type, à la quantité, à la durée, aux conditions et aux procédures annoncées.

2. Les entreprises qui reçoivent des droits et des avantages doivent avoir de la recherche et du développement dans les domaines suivants :

(1) Activités de recherche et développement telles que :

- Recherche et développement
- Biotechnologie
- Entreprise de développement de technologies cibles

(2) Les entreprises qui ont des conditions qui nécessitent de la recherche et développement

(3) Les entreprises qui ont des conditions qui nécessitent des droits et avantages plus élevés en cas d'investissement ou de dépenses en recherche et développement.

(4) Les projets qui reçoivent des droits et des avantages supplémentaires basés sur la valeur des incitations fondées sur le mérite, (Merit-based Incentive) avec la recherche et le développement.

(5) Les projets promus dans le cadre des mesures de promotion de l'investissements grâce à la recherche et développement pour améliorer l'efficacité.

Cette annonce sera applicable à partir du 13 avril 2020.

Annoncé le 14 mai 2020

Général Prayut Chan-o-cha

(Prayut Chan-o-cha)

Premier Ministre

Président du Conseil de l'Investissement